



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 4 février 2015**

Le Conseil Municipal convoqué le 27 janvier 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 4 février 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour:**

- Point sur les travaux en cours et à venir,
  - STEP (Attribution du marché de travaux)
  - Dossiers en cours,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement,
- Révision des tarifs des baux de chasse,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Monsieur, Madame Magali ZED et Monsieur Pierre BELBEZIER excusés.

Le Maire informe les conseillers que Monsieur Guillaume HOFER est salarié de l'une des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre relatif aux travaux de la future STEP et que par conséquent il ne peut pas prendre part aux débats de l'attribution du marché. Il a donc été convenu qu'il arrivera dès que ce point aura été délibéré.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

---

**Point sur les travaux en cours et à venir**

---

➤ **STEP (Attribution du marché de travaux)**

Le Maire informe les conseillers que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 décembre 2014 et a procédé à l'ouverture des plis. Huit entreprises ont répondu.

- AQUALTER/GISSIAUX/Matthieu VERLEULEN
- TECHFINA/Cari THOURAUD/ARCADE STUDIO
- MSE Est/MAILLEFERT/PA MARTIN
- SOURCES/SARL DATOO
- SOGEA Est/Michel VAILLOT
- WANGNER/Système WOLF/GR Assainissement/Lionel VENTURINI
- SAUR/MOINGEON/Jacques RENON
- HYDREA/At d'Architecture 52/EIFFAGE Construction

Ces offres ont été analysées par le Cabinet SOGEI et quatre entreprises ont été retenues.

- MSE Est/MAILLEFERT/PA MARTIN
- SOURCES/SARL DATOO
- SOGEA Est/Michel VAILLOT
- WANGNER/Système WOLF/GR Assainissement/Lionel VENTURINI

Les responsables de ces quatre entreprises ont été auditionnés le 20 janvier par la C.A.O. Des questions leur ont été posées en vue d'obtenir une réponse pour le 27 janvier 2015.

La CAO s'est à nouveau réunie ce jour à 17h00 et propose au Conseil municipal de retenir l'offre WANGNER/Système WOLF/GR Assainissement/Lionel VENTURINI. La parole est donnée à Monsieur STEINBACK représentant le bureau SOGETI, maître d'œuvre, qui explique aux conseillers le mode de notation qui a conduit à déterminer le choix de l'entreprise la mieux disante. Il précise que pratiquement tous les épurateurs de France ont répondu ; cela est inespéré et est lié à la conjoncture.

Délibération n° : D201501

**Objet de la délibération**

STEP  
Choix de l'Entreprise  
Marché de Travaux

**A l'unanimité**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*M. Guillaume HOFER, ne participe  
ni au débat, ni au vote*

Suite au rapport d'analyse des offres et à sa présentation par Monsieur Eric STEINBACH de l'entreprise SOGETI, Maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 février 2015 à 17h30 pour la consultation concernant les travaux de reconstruction de la station d'épuration de la Commune,

Après étude des huit dossiers présentés et selon les différents critères de sélection (50 % valeur technique, 10 % Respect des délais et 40 % prix des prestations), on obtient les résultats suivants (Montants HT) :

• AQUALTER/GISSIAUX/Matthieu VERLEULEN	1 193 150 €
• TECHFINA/Cari THOURAUD/ARCADE STUDIO	1 339 515 €
• MSE Est/MAILLEFERT/PA MARTIN	878 000 €
• SOURCES/SARL DATOO	922 650 €
• SOGEA Est/Michel VAILLOT	1 064 085 €
• WANGNER/Système WOLF/GR Assainissement/Lionel VENTURINI	898 834 €
• SAUR/MOINGEON/Jacques RENON	1 133 602 €
• HYDREA/At d'Architecture 52/EIFFAGE Construction	1 371 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le groupement d'entreprise l'entreprise WANGNER/Système WOLF/GR Assainissement/Lionel VENTURINI pour un montant de 898 834 € HT soit 1 078 600 € TTC,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Le Maire donne le planning :

- Demande de subventions à faire au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau,
- Dépôt du permis de construire en juin,
- Début du chantier : septembre ou octobre,
- Fin des travaux : avril 2016,
- Réception des travaux : 4 mois après l'achèvement de la construction incluant 3 mois de mise en service et 1 mois d'observation.

-----  
Arrivée de Guillaume HOFER à 21h25.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2014.**

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

-----

➤ **Rue Anatole Gabeur**

○ **1<sup>ère</sup> Phase**

Elle est achevée mais la réception des travaux n'est pas encore réalisée. Le maître d'œuvre a été relancé. L'opération relative à la mise aux normes des branchements des particuliers est terminée. Pour le volet financier, et avant de pouvoir établir les factures des particuliers, la réception des travaux devra être réalisée et les subventions reçues.

○ **2<sup>ème</sup> Phase**

Pour la DETR, le dossier est déposé et validé (complet). La négociation n'est pas encore terminée en ce qui concerne la participation du Conseil Général. Concernant l'accessibilité, le dossier n'est toujours pas passé en commission. Il y aura ensuite une réunion publique.

En raison de la baisse des subventions pour les communes, il faudra sans doute revoir le contenu des travaux à réaliser.

➤ **Conduite d'eau potable Montrot – Réservoir**

Le dossier de demande de subvention a été déposé pour une opération totale de 465.000 € HT en deux dossiers. Le premier répondant à une urgence en matière de lutte contre les fuites concernera la section située entre la station de pompage et le hameau de la Scierie pour un montant estimé à 247 500 € HT.

➤ **Défense incendie**

Le dossier de demande de subvention est déposé et validé (complet) sur la base d'un montant de 43.440 € H.T.

➤ **Recherche de fuites (suite à l'engagement avec l'Agence de l'Eau)**

Le dossier de demande de subvention a été déposé sur la base d'un montant de 38.750 € HT.

---

## **Autorisation de paiement des factures d'investissement**

---

Délibération n° : D201502

**Objet de la délibération**  
Autorisation de Paiement des  
Factures d'Investissement

**A l'unanimité**  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Maire donne lecture de plusieurs factures concernant des travaux en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes (sommes TTC) :

**Service Assainissement :**

Euro-Infra, à l'article 2315/11 pour la somme de 2 808.89 €  
SANEST, à l'article 2315/11 pour la somme de 5 748.00 €

**Budget Principal :**

SIDER, à l'article 2183/129 pour la somme de 442.03 €  
RICHARD, à l'article 21578 pour la somme de 1 368.00 €  
SEGILOG, à l'article 2051 pour la somme de 2 538.60 €  
PHS, à l'article 2188 pour la somme de 278.40 €  
C.C.INFORMATIQUE, à l'article 2183/129 pour la somme de 527.41 €  
PREVOT-SMETA, à l'article 21578 pour la somme de 223.84 €  
RESEAU-PRO, à l'article 2135 pour la somme de 645.56 €

---

## **Révision des tarifs des baux de chasse**

---

Le Maire explique que les adjudicataires des forêts communales ont de plus en plus de mal à trouver des actionnaires. Il rappelle succinctement les conditions financières des divers baux pour 2014, soit :

<b>Bois</b>	<b>Surface</b>	<b>Adjudicataires</b>	<b>Montants à l'hectare</b>
Petite forêt	29 ha	J. Philippe RENAUDIN	42.00 €
Saint-Jacques	250 ha	Thierry LANDI	41.80 €
Vieux communaux	140 ha	Frédéric ROSSIGNOL	40.19 €
Val Guyot (anciennement le Nollois)	135 ha	Jérôme SEDILLE	34.70 €
Les Religieuses	44 ha	Michel PUJAZON	23.14 €

Le Maire propose en vue de faire un dernier geste, de ramener le montant des locations à 35 € l'hectare pour les quatre premiers du tableau ci-dessus.

Délibération n° : D201503

<p><b>Objet de la délibération</b> Renégociation des montants des Baux de Chasse</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>M. Frédéric ROSSIGNOL ne participe pas au vote.</p>
--

Le Maire effectue un récapitulatif des chasses communales ainsi que des adjudicataires, les surfaces et le montant à l'hectare demandé au titre du loyer annuel. Il fait état des demandes des adjudicataires relatives à une baisse de ces loyers arguant de la difficulté grandissante à conserver l'accessibilité de ces chasses aux chasseurs locaux. Le Maire propose donc d'étudier une diminution raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

- De plafonner, pour l'année 2015, les loyers des chasses communales à 35 € de l'hectare.
- De formaliser cette décision par avenant au bail.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

---

## Déclarations d'Intention d'Aliéner

---

Délibération n° : D201504

<p><b>Objet de la délibération</b> Déclaration d'Intention d'Aliéner BUTARD VALDER-HERRMANN</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
--

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 23 janvier 2015 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 54 rue Anatole Gabeur cadastrée AA n°120 d'une superficie de 173 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme Jean-Pierre BUTARD domiciliés 125 avenue de Strasbourg - Metz (57070),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

▪ **Affouages**

Etant donné qu'il y a de plus en plus d'affouagistes, il a été décidé à l'unanimité de retirer de la vente, les parcelles de Saint Jacques n° 21, 22 et 25 en vue de constituer une réserve de bois pour les affouagistes.

D'autre part, l'ONF a conclu que le bois résultant du déboisement opéré par GRT Gaz serait débité en plaquettes ; la commune touchera donc le produit de la vente.

---

### INTERVENTIONS DIVERSES

---

▪ **Bar le Relais**

Anne-Marie RENAUDIN demande des nouvelles au sujet du Bar. Il lui est répondu qu'il y a eu seulement une demande de renseignements formulée par un professionnel. Les discussions sont en cours.

▪ **Orme de l'Ecole**

Daniel ANDREOTTI précise que l'orme de la cour de l'école devrait être élagué. Le Maire précise qu'un professionnel va être contacté.

▪ **Banderole OUI au PARC**

Julia MOLARD fait remarquer que la banderole n'a pas été reposée.  
Le Maire précise que la banderole n'a pas été remise en place étant donné la fin de la consultation et en vue de favoriser l'apaisement des opposants.

▪ **Paniers de Noël**

Maryse GERVASONI fait part à l'assemblée que les paniers remis aux personnes âgées n'ayant pu participer au repas de fin d'année, ont été très bien accueillis.

La séance est levée à 22h 35.

oo

**Prochaine séance du Conseil Municipal : Non fixée**

## Conseil Municipal du 4 février 2015

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	